République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009

BUDGET PRINCIPAL 2009
DECISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Vu les crédits votés au budget primitif 2009,
Vu les décisions modificatives n° 1 à 4,
Vu les besoins supplémentaires sur les chapitres 011, 012, 014, 73, 77, 66 et 023 de la section de fonctionnement, et les chapitres 16, 021, 21, 1047, 1060 et 4581 de la section d'investissement,

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
31 DEC. 2009
SECRETARIAT

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 – 6281« Cotisations concours divers » (Dépenses) - HAB		11 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		34 000,00€
011 – 611 « Prestations de services » (Dépenses) – SOM	34 000,00€	
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		2 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – COM		8 000,00€

012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – DE		2 000,00€
012 – 64131 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		60 000,00€
012 – 64131 « Rémunération principale » (Dépenses) – ADM		2 000,00€
012 – 6455 « Assurance personnel » (Dépenses) – ADM		6 400,00€
012 – 6478 « Autres charges sociales » (Dépenses) – ADM		2 000,00€
012 – 6336 « Cotisation CG » (Dépenses) – ADM		8 600,00€
73 – 7331 « Impôts et taxes » (Recettes) – SOM		62 000,00€
77 – 7788 « Produits exceptionnels » (Recettes) – ADM		40 000,00€
011 – 618 « Divers » (Dépenses) – ADM	5 000,00€	
011 – 6156 « Maintenance » (Dépenses) – ADM	4 000,00€	
014 – 739118 « Autres reversements de fiscalité » (Dépenses) – ADM		9 000,00€
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – SOM		10 500,00€
023 – 023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses) – SOM		13 000,00€
011 – 611 « Prestations de service » (Dépenses) – SOM	23 500,00€	
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – OGS	18 400,00€	
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – AE	15 000,00€	
023 – 023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses) – OGS		33 400,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16 – 1641 « Emprunts » (Dépenses) – SOM		13 000,00€
16 – 1641 « Emprunts » (Dépenses) – OGS		33 400,00€
021 – 021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes) – SOM		13 000,00€

021 – 021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes) – OGS		33 400,00€
21 – 2188 « Immobilisations corporelles » (Dépenses) - SOM		15 000,00€
10 – 10222 « FCTVA» (Recettes) – SOM		2 300,00€
16 – 1641 « Emprunts » (Recettes) – SOM		12 700,00€
1047 – 2031 « Frais études maison de la Poterie » (Dépenses) - OGS		50 000,00€
10– 10222 « FCTVA» (Recettes) – OGS		7 700,00€
1047 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - OGS		42 300,00€
1060 – 2313 « Travaux siège CCVH » (Dépenses) - AE		25 000,00€
10– 10222 « FCTVA» (Recettes) – AE		3 800,00€
1060 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - AE		21 200,00€
4581 – 458122 « Maîtrise d'ouvrage déléguée restauration pont du Diable » (Dépenses) – OGS		150 000,00€
4582 – 458222 « Maîtrise d'ouvrage déléguée restauration pont du Diable » (Recettes) – OGS		150 000,00€
4581 – 458123 « Maîtrise d'ouvrage déléguée requalification traverse Jonquières » (Dépenses) - AE		200,00€
4582 – 458223 « Maîtrise d'ouvrage déléguée requalification traverse Jonquières » (Recettes) - AE		200,00€

- **De voter** la décision modificative n°5 d'un montant de 102 000€ au sein de la section de fonctionnement et de 286 600€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2009

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
31 DEC. 2009
SECRETARIAT

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 241 le
Publication le 29 DEC. 2009
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 29 DEC. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC

Louis VILLARET

RAPPORT 2.1 MODIFIE *Rapporteur : Michel SAINTPIERRE*	FINANCES
BUDGET PRINCIPAL 2009	
DECISION MODIFICATIVE N°5	

Les crédits prévus au budget primitif 2009 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 011, 012, 014, 73, 77, 66 et 023 de la section de fonctionnement, et les chapitres 16, 021, 21, 1047, 1060 et 4581 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des virements et des augmentations de crédits :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011** « Charges à caractère général » : il est nécessaire d'augmenter l'article 6281 du service Habitat d'un montant de 11 000€ pour prendre en compte la cotisation 2009 du CLAJ qui n'a pas été budgétée ; il est nécessaire de procéder à un virement de crédit de 9 000€ de l'article 618 « Divers » à l'article
- **Chapitre 012** « Charges de personnel » : il est proposé de procéder à un virement de crédit de 34 000€ de l'article 611-chapitre 011 à l'article 64111-chapitre 012 au sein du budget du service SOM ainsi qu'à une augmentation de crédits de 91 000€ soit 12 000€ sur l'article 64111, 62 000€ sur l'article 64131, 6 400€ sur l'article 6455, 8 600€ sur l'article 6336 et 2000€ sur l'article 6478 pour compléter le budget initialement prévu pour prendre en compte différents dépassements de crédits (contractuels pour le SOM, assurance du personnel, cotisation Centre de gestion 2008, heures supplémentaires agents Foire/Concours…)
- **Chapitre 014** « Atténuation de produit » : il est nécessaire d'augmenter l'article 739118 d'un montant de 9 000€ pour prendre en compte un complément de reversement de taxe de séjour à l'OTI St Guilhem/Vallée de l'Hérault (suite à un reliquat 2008 non versé) en effectuant deux virements de crédit de 5 000€ et 4 000€ respectivement de l'article 618 « Divers » du chapitre 011 à l'article 739118 chapitre 014 et de l'article 6156 « Maintenance » du chapitre 011 à l'article 739118 chapitre 014.
- **Chapitre 73** « Impôts et taxes » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 62 000€ sur l'article 7331 correspondant au produit de TEOM supplémentaire attendu pour 2009 suite à la notification des bases de TEOM pour cette année
- **Chapitre 77** « Produits exceptionnels » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 40000€ sur l'article 7788 pour prendre en compte le reversement du solde de trésorerie du SIDAMH suite à la dissolution de ce syndicat fin 2008
- **Chapitre 66** « Frais financiers » et **chapitre 023** « Virement à la section d'investissement » : il est proposé de procéder sur le budget du service Ordures Ménagères à un virement de crédit de 23 500€ de l'article 611 aux articles 66111 pour 10 500€ et 023 pour 13 000€, afin de prendre en compte le paiement de 2 échéances non prévues pour 2 emprunts contractés en 2009 pour l'acquisition de camions et les travaux des ateliers du service Ordures Ménagères ; il est proposé de procéder à un virement de crédit de 33 400€ de l'article 66111 à l'article 023 pour prendre en compte 2 échéances d'un nouvel emprunt contracté en 2009 pour l'opération d'aménagement des abords du pont du Diable

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitres 16** « Emprunts » **et 021** « Virement de la section de fonctionnement » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 46 400€ sur l'article 1641 en dépenses et sur l'article 021 en recettes (montant de crédits correspondant à ceux inscrit au chapitre 023 de la section de fonctionnement) pour prendre en compte le remboursement de capital de nouveaux emprunts contractés en 2009 pour d'une part l'acquisition de

camions et les travaux des ateliers du service Ordures Ménagères, et d'autre part l'opération d'aménagement des abords du pont du Diable

- **Chapitre 21** « Immobilisations corporelles » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 15 000€ sur l'article 2188 pour le SOM afin de prendre en compte une dépense supplémentaire concernant deux systèmes d'équipement des camions pour l'identification des bacs d'ordures ménagères.
- **Chapitre opération 1047** « maison de la Poterie » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 50 000€ sur ce chapitre opération à l'article 2031 afin de prendre en compte des frais d'étude de muséographie et scénographie non prévus initialement sur 2009
- **Chapitre opération 1060** « Siège CCVH » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 25 000€ sur ce chapitre opération à l'article 2313 afin de prendre en compte des dépenses complémentaires de travaux pour le hall d'accueil du siège de la Communauté de communes à Camalcé, ces frais n'ayant pas été prévus sur 2009
- **Chapitre 4581/458122** « Maîtrise d'ouvrage déléguée restauration du pont du Diable » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 150 000€ sur l'article 458122 pour compléter le montant de travaux initialement prévu pour la tranche 1 ; cette tranche a été budgétée sur 2009 avec le montant de crédits correspondant à la tranche 2 prévue pour 2010
- **Chapitre 4581/458123** « Maîtrise d'ouvrage déléguée requalification de la traverse de Jonquière » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 200€ sur l'article 458123 pour compléter le montant d'études et de maîtrise d'œuvre initialement prévu
-

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les augmentations et virements de crédit suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 – 6281« Cotisations concours divers » (Dépenses) - HAB		11 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		34 000,00€
011 – 611 « Prestations de services » (Dépenses) – SOM	34 000,00€	
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		2 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – COM		8 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – DE		2 000,00€
012 – 64131 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		60 000,00€
012 – 64131 « Rémunération principale » (Dépenses) – ADM		2 000,00€

012 – 6455 « Assurance personnel » (Dépenses) – ADM		6 400,00€
012 – 6478 « Autres charges sociales » (Dépenses) – ADM		2 000,00€
012 – 6336 « Cotisation CG » (Dépenses) – ADM		8 600,00€
73 – 7331 « Impôts et taxes » (Recettes) – SOM		62 000,00€
77 – 7788 « Produits exceptionnels » (Recettes) – ADM		40 000,00€
011 – 618 « Divers » (Dépenses) – ADM	5 000,00€	
011 – 6156 « Maintenance » (Dépenses) – ADM	4 000,00€	
014 – 739118 « Autres reversements de fiscalité » (Dépenses) – ADM		9 000,00€
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – SOM		10 500,00€
023 – 023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses) – SOM		13 000,00€
011 – 611 « Prestations de service » (Dépenses) – SOM	23 500,00€	
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – OGS	18 400,00€	
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – AE	15 000,00€	
023 – 023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses) – OGS		33 400,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16 – 1641 « Emprunts » (Dépenses) – SOM		13 000,00€
16 – 1641 « Emprunts » (Dépenses) – OGS		33 400,00€
021 – 021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes) – SOM		13 000,00€
021 – 021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes) – OGS		33 400,00€
21 – 2188 « Immobilisations corporelles		15 000,00€

» (Dépenses) - SOM		
10 – 10222 « FCTVA» (Recettes) – SOM		2 300,00€
16 – 1641 « Emprunts » (Recettes) – SOM		12 700,00€
1047 – 2031 « Frais études maison de la Poterie » (Dépenses) - OGS		50 000,00€
10– 10222 « FCTVA» (Recettes) – OGS		7 700,00€
1047 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - OGS		42 300,00€
1060 – 2313 « Travaux siège CCVH » (Dépenses) - AE		25 000,00€
10– 10222 « FCTVA» (Recettes) – AE		3 800,00€
1060 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - AE		21 200,00€
4581 – 458122 « Maîtrise d'ouvrage déléguée restauration pont du Diable » (Dépenses) – OGS		150 000,00€
4582 – 458222 « Maîtrise d'ouvrage déléguée restauration pont du Diable » (Recettes) – OGS		150 000,00€
4581 – 458123 « Maîtrise d'ouvrage déléguée requalification traverse Jonquières » (Dépenses) - AE		200,00€
4582 – 458223 « Maîtrise d'ouvrage déléguée requalification traverse Jonquières » (Recettes) - AE		200,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **De voter** la décision modificative n°5 d'un montant de 102 000€ au sein de la section de fonctionnement et de 286 600€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2009

Le Président

Louis VILLARET